

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 41 CONCERNANT NEXITY

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



NEXITY

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 19 MAI 2021

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 2 : Quitus**

Analyse

La résolution proposée ne fait pas l'objet d'un vote bloqué ce qui va dans le bon sens (à la différence de sociétés qui insèrent l'approbation du quitus au sein même d'une résolution d'approbation des comptes). Toutefois, de façon générale, soumettre le quitus au vote ne semble pas favorable à la défense des intérêts des actionnaires : les actionnaires ne disposent pas à ce stade de l'ensemble des éléments pour juger efficacement du bien-fondé de cette approbation qui n'est d'ailleurs imposée par aucune disposition. En outre, l'approbation du quitus aux membres du conseil, inefficace semble-t-il au regard de la jurisprudence, ne pourrait, en toute hypothèse, qu'affaiblir la position d'actionnaires souhaitant postérieurement tenter une action sur la base d'une responsabilité des administrateurs.

▪ RESOLUTION 21 : Attribution d'actions gratuites

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1% du capital.

Les critères de performance devant conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant pas communiqués de façon précise aux actionnaires, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
2-3 paragraphe 4-2

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de NEXITY

Le conseil d'administration de NEXITY comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 60 % de membres libres d'intérêts hors représentant des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présent é	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Alain Dinin	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	70	FR	17	2023	1	0			
	Luce Gendry	Vice-président administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	F	71	FR	9	2024	0	3	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Véronique Bédague-Hamilius	Directeur Général	Non libre d'intérêts	N/A	F	57	FR	Nouveau	2025	1	1			
	Jean-Paul Belot	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	M	65	FR	1	2024	0	1			
	Bruno Catelin	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	55	FR	4	2024	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Crédit Mutuel Arkéa	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N/A	-	-	-	Nouveau	2025	-	-			
	Jérôme Grivet	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	59	FR	6	2024	1	2	M		
	Karine Suzzarini	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	45	FR	1	2024	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Soumia Belaidi Malinbaum		Libre d'intérêts	100%	F	59	FR	6	2025	1	2	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Myriam El Khomri		Libre d'intérêts	N/A	F	43	FR	Nouveau	2025	0	1			
	Charles-Henri Filippi		Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	5	2023	0	1		P	P
	Agnès Nahum		Libre d'intérêts	100%	F	60	FR	6	2023	0	1	M		
	Magali Smets		Libre d'intérêts	100%	F	48	FR	5	2024	0	1	M		
	Pascal Oddo	Censeur												

2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Un censeur siège au conseil.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Taux d'assiduité inférieur à 80% pour trois membres du conseil d'administration.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme Abisset